

Publié le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024_166-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

VAL ES DUNES

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
14.11.2024
Date d'affichage
14.11.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	21
Titulaires	20
Suppléants	1
Pouvoirs	3
Votants	24
19h47 Arrivée titulaire	+1
Votants	25
Quorum	20

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

Délibération n° 2024 / 166

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Achat d'un terrain pour la construction de logements de mise en protection pour les personnes victimes de violences intra-familiales

Le conseil communautaire lors de sa séance du 24 octobre 2024 a modifié l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » afin d'intégrer « la réalisation et la gestion de logements de mise en protection pour les personnes victimes de violences intra-familiales ».

Il est proposé d'acquérir la parcelle OD258 à Airan, d'une superficie de 265 m² pour un montant de 40 000 €, hors frais notariés, afin de pouvoir y construire ce type de logements.

Vu les compétences de la Communauté de communes Val ès dunes,
Vu l'avis des Domaines en date du 3 avril 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

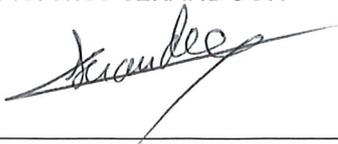
↳ Autorise l'acquisition de la parcelle OD258 à Airan pour la somme de 40 000 € auprès de la commune de Valambray. Les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de communes.

Le paiement s'effectuera sur fonds propres de la CDC, sans recours à l'emprunt. La somme est inscrite au budget 2024.

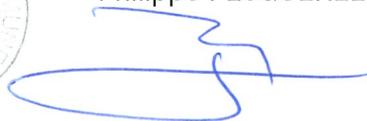
↳ Autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires pour cette acquisition.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Florence SERANDOUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024_166-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr